



# CE QU'IL FAUT SAVOIR

## COMPOSITION

Le Conseil municipal des Jeunes de Luynes est composé de 16 enfants maximum habitant à Luynes et âgés de 10 ans (ou dans l'année de leurs 10 ans) à 17 ans. Il est composé de la façon suivante<sup>1</sup> :

- 3 élèves en classe de CM2 à l'école élémentaire Albert Camus
- 2 élèves en classe de CM2 à l'école primaire Sainte-Geneviève
- 8 élèves du collège Lucie et Raymond Aubrac (2 élèves par niveau)
- 3 jeunes non scolarisés à Luynes

## DURÉE DU MANDAT

L'élection du Conseil municipale des Jeunes a lieu samedi 12 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 à la salle des fêtes. Le mandat dure deux ans, jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil. Le Conseil municipal des Jeunes de Luynes sera installé lors de la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918.

## LES RENDEZ-VOUS

Au cours de leur mandat, les Jeunes doivent assister à des commissions et des séances du Conseil municipal des Jeunes. Les commissions sont des groupes de travail pendant lesquels les Jeunes Élus / Élues réfléchissent aux projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre. Elles ont lieu le deuxième jeudi de chaque mois, jamais pendant les vacances scolaires. Les séances du Conseil municipal des Jeunes de Luynes se tiendront à la salle des fêtes (durée : maximum 2 heures). Elles auront lieu en fonction des besoins, au moins une fois par semestre.

Les absences aux commissions et aux séances du C.M.J. devront être excusées.

## ACCOMPAGNEMENT ET ENCADREMENT

Des élus du conseil municipal t'accompagneront dans tes projets et Aurélie Rogeon, animatrice de La Passerelle, encadrera tes démarches. Si tu as besoin d'aide pour développer un projet et répondre à des questions techniques spécifiques, tu pourras demander à Aurélie de faire appel à des agents municipaux ou des personnes extérieures.

## TA CANDIDATURE

Pour te présenter à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes, tu dois t'inscrire sur les listes électorales et compléter **le dossier de candidature**. Le dossier de candidature est à retirer à la mairie dès le 2 septembre 2024 et doit être retourné complété à La Passerelle au plus tard mercredi 25 septembre 2024. À cette occasion, Aurélie t'informera des documents qui seront mis à ta disposition par la mairie pour ta campagne électorale.

---

<sup>1</sup> Cette répartition est susceptible d'être modifiée en fonction des effectifs des classes.

## TA CAMPAGNE ÉLECTORALE

La campagne électorale a lieu **du lundi 30 septembre au vendredi 11 octobre 2024**. Il s'agit pour toi d'exposer tes motivations, tes idées et tes projets.

Pour garantir l'équité entre les candidats et qu'il ne soit porté atteinte à la réputation d'aucun d'eux, tu n'auras pas le droit de faire campagne pour l'élection du Conseil municipal des Jeunes de Luynes sur internet et les réseaux sociaux.

## TON ÉLECTION

### LE CORPS ÉLECTORAL

Tous les jeunes qui habitent à Luynes et qui sont âgés de 10 ans (ou dans l'année de leurs 10 ans) à 17 ans sont en mesure de voter à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes. Ils doivent cependant s'inscrire sur les listes électorales en mairie avant jeudi 3 octobre 2024 pour pouvoir voter.

### PROCURATION

Si tu ne peux pas être présent/présente à l'élection du Conseil municipal des Jeunes de Luynes le 12/10/2024, tu peux demander à un autre jeune de voter à ta place le jour du scrutin. Ce système s'appelle la procuration.

Pour donner procuration, le mandant (toi) doit compléter une carte de procuration mentionnant le nom du mandataire (le jeune de ton choix) et **la remettre à la mairie avant la date limite d'inscription sur les listes électorales**. Attention ! Il y a quelques conditions à respecter pour donner procuration :

1. Le mandant et le mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales.
2. Le mandant informera le mandataire de sa décision de lui donner procuration et sa consigne de vote. Le mandataire devra voter pour un candidat du collège électoral du mandant.
3. Les personnes qui tiennent les bureaux sont informées des procurations. Elles rappelleront aux mandataires leurs procurations lors du scrutin.

### LE SCRUTIN

L'élection du Conseil municipal des Jeunes a lieu à la salle des fêtes samedi 12 octobre 2024 de 9h00 à 12h00. Chaque jeune votera pour un seul jeune de la liste de son groupe d'âges selon la répartition suivante : les élèves de CM2 des écoles Albert Camus et Sainte-Geneviève, les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du collège Lucie et Raymond Aubrac, les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du collège et enfin les jeunes de tout âge non scolarisés à Luynes. On procède au dépouillement des bulletins de vote le même jour de 12h à 13h. Les candidats qui auront obtenu le plus de voix dans chaque groupe d'âge seront élus au Conseil municipal des Jeunes de Luynes. Si deux candidats sont *ex aequo*, le plus âgé des deux l'emporte.

### DÉMISSION / DÉMÉNAGEMENT

Si tu déménages dans une autre commune, tu garderas ton statut d'élus au Conseil municipal des Jeunes de Luynes à condition que tu continues ta scolarité dans une école de Luynes. Si tu le souhaites, tu peux également démissionner du Conseil municipal des Jeunes de Luynes.